



Vol boites aux lettres et détention de pass PTT de voisin

Par **edenlies83**, le **19/07/2020** à **12:45**

Bonjour

j'écris ici et je voudrais savoir la marche à suivre autre que le dépôt de plaintes qui n'abouti pas dans ma copropriété de 6 voisins (petit immeuble de 6 appartement)

une de nos voisines vol dans notre boîte aux lettres depuis 2 ans , elle détient un pass ptt , malgrès 1 main courante et un dépôt de plainte personne ne viens lui récupérer ce fameux passPTT , je signale que nous savons que c'est elle car un jour , aussi stupide sois son acte elle a restitué l'intérieur d'un colis volé (la veille nous avons réuni nos voisins devant notre porte d'entrée de la copropriété et le lendemain "la voleuse" nous restitue , sans sa boîte , mon bijoux (intérieur du colis) et elle a dit à mon compagnon l'avoir mystérieusement trouvé devant la porte d'entrée, elle savait que ce bijoux était à moi , comment le savoir que l'intérieur de mon colis volé est à moi sur 6 voisins , cette voisine pose de nombreux problèmes dans la copropriété, enfumage des parties commune (cannabis) hurlement la nuit , musique forte comme en boîte de jour et vol; visiblement son propriétaire s'en fou tant "qu'elle paie"

je signale aussi que j'ai eu son pass ptt en main , lui demandant de me tendre celui ci car elle était fière de me le montré en disant que les fameux voleur doivent utilisé un pass comme celui ci pour me voler....oui cette dame me prends pour une imbéciles et joue avec nos nerfs depuis 2 ans , 2 voisins (locataire) ont quitter les lieux par sa faute , ce fameux pass a ouvert sous mes yeux ma boîte aux lettres alors qu'elle niais le contraire.....elle disait que ma boîte avec sa clef ne s'ouvrira pas, hors c'est un pass PTT , elle dit aussi qu'elle le detiens car elle travaillais à la poste (ce qui est faux également)

le syndic ne fait rien pour récupérer cette clef (pass pTT) alors comment faire pour que cette voisine cesse de se servir dans ma boîte aux lettres comme dans un frigo ? j'en suis à 1000 euro de vol tout de même depuis 2018 , et ça fou la rage ! à ce jour je ne peux plus rien recevoir dans ma boîte aux lettres....

merci de m'aider sur ce point car en 2 ans cela est très pénible
un dépôt de plainte contre le syndic marcherait il ? pour non respect du secret de ma correspondance ? ou une autre solution est elle envisageable ? porté plainte contre le

propriétaire de cette locatrice voleuse aiderais ? merci

Par **youris**, le **19/07/2020** à **13:31**

bonjour,

à ma connaissance, n'importe qui peut se procurer un pass PTT, il est également possible de faire des copies.

vous pouvez en acheter sur internet au prix de 15 € environ, livraison comprise.

la solution, installer les boites à lettres à l'intérieur du hall accessible par un système vigik donr les services publics ont le badge.

salutations

Par **edenlies83**, le **19/07/2020** à **13:46**

bonjour , merci pour cette reponse .

les boites aux lettres de ma copropriété sont deja dans un hall d'entrée , le pass ptt est utilisé par les livreurs / poste pour ouvrir la porte de notre entrée principal. ainsi que toutes nos boites au lettres dans ce meme hall.

d'ou le probleme , je sais bel et bien qu'il est facile d'obtenir un pass , mais faire retirer ce pass a cette voisine lui ferait peut etre un coup de frousse car nous lui avons toujours pas révélé que nous savons que c'est elle. cela la calmera tres probablement si le pass lui est retiré de facon "légal" et je cherche cette facon , la police n'intervenant pas meme apres 1000 euro de vol , j'aimerais savoir comment il m'est possible legalement de le lui faire retirer

Par **godduhuon6**, le **26/08/2021** à **14:16**

Bonjour,

J'ai eu à peu près le même soucis avec un voisin. Je pensais que c'était un livreur ou un facteur qui était responsable, mais finalement une rumeur courait comme quoi il possédait une "clé magique". Je me suis renseignée avec d'autres voisins pour que l'on puisse empêcher que des colis disparaissent à nouveau. Finalement j'ai trouvé un article sur le sujet de ces clés : <https://accesskey.fr/articles/qui-est-autorise-a-posseder-une-cle-facteur/> ,

finalement on ne peut pas faire grand chose quand quelqu'un a ce genre de clés.

Bon, méprise de ma part, il s'est avéré que le voisin en question était livreur, il avait donc besoin de ces clés pour son travail... compréhensible sinon personne recevrait leur colis. Et un voisin qui pensait s'être fait voler son colis a finalement compris que La Poste ne l'avait tout simplement pas livré.

Je pense que si votre voisine vous a montré cette clé c'est que celle-ci ne doit pas être l'auteur des vols, cela n'a pas de sens je trouve...

Par **edenlies83**, le **06/09/2021** à **13:48**

petite mise à jour et questions diverses,

après petite recherche sur les réseaux sociaux, je vois la fille de ma voisine (détenant le passPTT)

posez en photo avec étrangement le même téléphone neuf qui a disparu de notre boîte aux lettres

celle-ci ne travaille pas comment aurait-elle pu avoir un téléphone à 809 euros ?

puis je demander en police la vérification de l'IMEI de ce téléphone qu'elle détient ?

dois-je porter plainte ? si oui et dans le cas où elle se l'aurait achetée (au pire hein je n'y crois pas une seconde) qu'est-ce que je risque si ma plainte est mauvaise, enfin si je me suis "trompé" de personne

merci de m'éclairer je détient l'IMEI du téléphone et j'aimerais que justice soit faite car 4 ans au-dessus de ces personnes je n'en peux plus

merci à vous

Par **P.M.**, le **06/09/2021** à **14:41**

Bonjour,

Si vous déposez plainte contre une personne qui n'a pas commis ce dont vous l'accusez, vous risquez en retour une plainte en dénonciation calomnieuse...

Par **edenlies83**, le **06/09/2021** à **15:22**

merci pour votre réponse en effet cest un casse tete car il faut etre certain que c'est a 100 pourcent elle

y a t'il une facon de verifier son imei a distance par la police sans plainte mais en demandant une simple verification ?

merci a vous

Par **P.M.**, le **06/09/2021** à **15:27**

Vous pourriez déposer une plainte contre X mais je ne pense pas qu'une enquête ira jusqu'à vérifier cela...

Par **CRICRI 76**, le **12/07/2023** à **17:24**

Publié par CRICRI 76

Dans notre résidence, avec caméra enregistré, un individu vol des colis en ouvrant les blocs centraux, dans nos boîtes aux lettres. Il a un pass de notre entrée, ainsi la clé des blocs; On le voit prendre les colis ainsi que des enveloppes colis .

Il le fait régulièrement dans deux résidences .

En portant plainte contre lui, la police peut-elle visionner cette caméra ?

Par **Visiteur**, le **12/07/2023** à **17:39**

Bonjour,

A priori les caméras ont pour but d'enregistrer les images de surveillance et peuvent être données à la police pour appuyer une plainte.

Demandez au syndic.

En attendant informez tous les résidents d'éviter de se faire adresser des colis ou documents précieux autrement que recommandé ou remise contre signature.

Par **Pierrepauljean**, le **12/07/2023** à **18:21**

bonjour

le syndc doit déposer plainte et informer la police que l'immeuble est sous vidéo proecion

les servces de police ou de gendarmere doivent adresser au syndic une réquisition judiciaire
très vite

le délai de conservation des enregistrements est de 1 mois maximum